CONCOURS CONSERVATEUR TERRITORIAL DE BIBLIOTHEQUE

Posté par: formations-concours Publiée le : 9/7/2008 10:30:57

Cadre d'emploi : A Â Le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothÃ"ques

Les conservateurs territoriaux de bibliothÃ"ques constituent un cadre d'emplois de catégorie A. Ils constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothÃ"ques. Ils sont responsables de ce patrimoine et du développement de la lecture publique. Ils organisent l'accÃ"s du public aux collections et la diffusion des documents à des fins de recherche, d'information ou de culture. Les catalogues de collections sont établis sous leur responsabilité.

Ils peuvent participer à la formation de professionnels et du public dans le domaine des bibliothà ques, de la documentation et de l'information scientifique et technique.

IIs exercent leurs fonctions dans les bibliothà ques municipales classées et les bibliothà ques centrales de prêt. Ils peuvent également exercer leurs fonctions dans les bibliothà ques contrà Îées ou services en dépendant.

Un arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé de la culture fixe sur proposition de l'autorité territoriale la liste des bibliothÓques mentionnées à l'alinéa précédent qui peuvent avoir plusieurs conservateurs, compte tenu de leur importance particuliÓre au regard des critÓres mentionnés audit alinéa. La liste indique le nombre d'emplois de conservateur territorial de bibliothÓques pouvant être créés.

Les conservateurs territoriaux de bibliothà ques ont vocation à occuper les emplois de direction.

Conditions générales de participation au concours

- être de nationalité française ou ressortissant communautaire ;
- jouir de ses droits civiques ;
- se trouver en position réguliÃ"re au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction. Â Inscription et retrait de dossier

Pour obtenir un dossier d'inscription, vous pouvez :

- soit retirer un dossier d'inscription auprÃ"s d'une délégation régionale ou du siÃ"ge du CNFPT,
- soit envoyer à I'une de ces déIégations une demande écrite de dossier, accompagnée d'une enveloppe grand format, libellée à vos nom et adresse et affranchie à 1,75 euro ;
- soit télécharger le dossier d'inscription sur le site du CNFPT pendant sa période de retrait. Â Les conditions de participation au concours de conservateur territorial de bibliothÃ"que

Concours interne sur A©preuves

- Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins sept ans de services publics effectifs

Les épreuves au concours de conservateur territorial de bibliothÃ"que Concours interne

Épreuves écrites d'admissibilité - Une composition sur un sujet d'ordre général (durée 4 heures - Coefficient 2)

- Une note de synthÃ"se à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés en langue française sur le domaine des bibliothÃ"ques et de la documentation (durée 4 heures - Coefficient 3)

Épreuves orales d'admission - Un entretien avec le jury à partir d'un texte court ou d'une citation (durée 30 minutes - Coefficient 3)

- Une épreuve de langue vivante étrangÃ"re (durée 30 minutes - Coefficient 2) Le déroulement de la carriÃ"re de conservateur territorial de bibliothÃ"que Les candidats inscrits sur la liste d'admission à I'un des concours sont nommés éIÃ"ves du Centre national de la fonction publique territoriale pour la période de leur formation initiale d'application de dix-huit mois.

À leur titularisation, les éIèves sont nommés conservateur de 2e classe et peuvent accéder par ancienneté au grade de conservateur de 1re classe puis de conservateur en chef.